

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Garage Moderne pour la mise en œuvre d'un chantier école qualification nouvelle chance "mécanique automobile" - Renouvellement Année 2013 -
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au travers du projet FEDER 2007/2013 « Soutenir le développement durable des quartiers sensibles » dont elle est chef de file, la Cub a inscrit la mobilité parmi les priorités en faveur des territoires en CUCS de l'agglomération, avec comme enjeu leur désenclavement et leur attractivité.

Par délibération n°2009-0232, le Conseil de Cub a autorisé le Président à répondre à l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » 2009/2011 qui visait à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Dans ce cadre, la Cub a permis au Garage Moderne de se doter en nouveaux équipements de maintenance de véhicules (délibérations n°2009-0 93 et n°2010-0532) pour lui permettre de tenir un rôle social vis à vis des demandeurs d'emploi et précaires, dans un contexte de forte demande, et de développer un projet de formation à la mécanique auto pour des publics en difficulté d'insertion (délibération n°2 011-0554).

En 2012, elle concrétise ce projet de formation par la signature d'un partenariat avec le Garage Moderne pour la mise en œuvre d'un chantier école qualification nouvelle chance « mécanique automobile » (délibération n°2012-0440).

Le rôle de la Cub est de fournir un support pédagogique complémentaire aux enseignements théoriques, pratiques et aux périodes d'activité en entreprise, l'ensemble de ces enseignements permettant d'accéder à une qualification professionnelle totale ou partielle validée par l'ANFA, Fonds d'Assurance Formation de la Branche des Services de l'Automobile.

Les enseignements sont réalisés dans le centre de formation du Garage Moderne par la chef d'atelier, formatrice pour adultes. La Cub reçoit ponctuellement les stagiaires (vérification des travaux réalisés sur des véhicules Cub, expertise technique, travail sur des équipements spécifiques non disponibles au Garage Moderne...) et fournit des véhicules communautaires pour réaliser en situation professionnelle des opérations fréquentes et de base (freinage, vidange, échappement...).

Le bilan de la session de formation 2012 / 2013 figure en annexe 1.

L'objectif poursuivi aujourd'hui est de renouveler le partenariat pédagogique qui lie la Cub et le Garage Moderne pour permettre de programmer une deuxième session de formation sur l'année 2013-2014. Le projet figure en annexe 2.

Considérant que le Garage Moderne poursuit des fins d'intérêt général affirmées au travers de ce projet de formation pour des publics précaires, il est aussi envisagé de demander à la Cub de disposer de deux véhicules légers de réforme qui serviront de supports pédagogiques, en s'appuyant sur la délibération n°2 006-0851, relative à la réforme de biens meubles communautaires.

Un projet de convention, figurant en annexe 3 de la présente délibération, précise les obligations de chaque partie signataire.

Les autres partenariats mis en œuvre dans ce chantier réunissent le Conseil régional d'Aquitaine, partenaire financier et organisme rémunérateur des stagiaires (via l'ASP, Agence de Service des Paiements), le Conseil Général de la Gironde, partenaire financier et l'ANFA (Fonds d'Assurance Formation de la Branche des Services de l'Automobile), partenaire pédagogique.

Pour mémoire, la Cub sera également sollicitée pour valoriser sa participation à ce projet en faveur de l'emploi lors de la remise des diplômes prévue le 11 juillet 2014.

Informations budgétaires

Hormis les interventions techniques de personnels communautaires compétents et le don, selon les disponibilités du moment, de deux véhicules légers de réforme pour servir de supports pédagogiques, la participation communautaire n'entraîne aucun versement de subvention pour cette action.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n°2006-0851 relative à la réforme de biens meubles communautaires,

VU la délibération communautaire n°2007-0672 « FEDER 2007-2013 – Appel à projet quartiers sensibles »,

VU les délibérations communautaires n°2009-0232, n°200 9-0931, n°2010-0532, n°2011-0554 relatives à l'appel à projet "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009-2011 »,

VU la délibération communautaire n°2012-0440 relative au premier partenariat pédagogique entre la Cub et le Garage Moderne pour la session de formation 2012-2013,

CONSIDERANT que le projet chantier école qualification nouvelle chance porté par le Garage Moderne permet d'agir en faveur de la mobilité et de l'emploi pour des publics éloignés du monde du travail, et notamment de personnes issues des quartiers prioritaires de l'agglomération,

DECIDE

ARTICLE 1:

De signer une convention de partenariat avec le Garage Moderne pour la durée de la deuxième session de formation 2013-2014,

ARTICLE 2:

De faire don au Garage Moderne, selon les disponibilités du moment, de deux véhicules de réforme qui serviront de supports pédagogiques pour la deuxième session de formation,

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 4:

Ce projet n'a aucune incidence financière sur le budget communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013

M. JEAN TOUZEAU